



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES
(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quinze et le mardi vingt-quatre novembre, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont rassemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Fabienne BORDE

Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Michel AUSINA

Odile VIGNES donne procuration à Madame le Maire

Eric BARZANTI

Mohamed DILMI donne procuration à Jean-Pierre ARTIGANAVE.

Etaient absents :

Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Maxime LAFFAILLE.

Michel AUSINA entre en séance pendant la lecture de la délibération n° 1.2.

Camille CASTERAN quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 2.1.

Anjelika OMNES ne prend pas part au vote lors de la délibération n° 7.2.

N° 1.2

**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Bruno VINUALES, rapporteur

Les membres du conseil municipal à la majorité, trois voix contre, celles de Gérard CAPEL, Jean-Pierre ARTIGANAVE et Mohamed DILMI, et huit abstentions, celles de Michel AUSINA, Annette CUQ, Jean-Luc DOBIGNARD, Annick BALERI, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Michel REBOLLO :

1°) décident de voter contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :

Sur le fond, les arguments économiques et financiers plaident pour une grande intercommunalité ;

Sur la forme, un préalable est l'intégration partagée de la CC du Montaigu au projet de grande intercommunalité, à la fois pour des raisons de cohérence de bassin de vie conformes à l'esprit de la loi NOTRe (le Montaigu et le Batsurguère font effectivement partie du bassin de vie lourdaïs), que pour des raisons de représentation de chaque commune du « pays de Lourdes historique » dans le nouvel établissement public de coopération intercommunale (gage que les intérêts des habitants seront plus fortement défendus),

2°) proposent une alternative constructive à l'évolution des périmètres, sous forme syndicale ou sociétale, pour porter :

- le développement économique, en revisitant l'objet du syndicat mixte Pyrénia ;
- le développement touristique, sur la base d'un projet de développement touristique durable autour de Lourdes et sa vallée.

P° Extrait Conforme,

Le Maire,



Josette Bourdeu

Josette BOURDEU

Je soussignée, Josette BOURDEU, Maire
de la Ville de Lourdes, certifie avoir fait afficher
à l'emplacement prévu à cet effet le présent acte
du
au
Fait à Lourdes, le
P° le Maire et par délégation,
Le Directeur,